

L'info ADC

Solidaires
SUDRail

Janvier 2022



PRIMES DE TRACTION ADC : UNE REFORME NÉCESSAIRE ET URGENTE !

Cela fait de nombreuses années que SUD-Rail revendique une refonte totale du système de primes traction conformément à notre cahier revendicatif de Liaison ADC.

Mise en place il y a 49 ans, la prime traction mêle une prime de parcours (PP), une prime complémentaire (PC) ainsi que d'autres variables. C'est une véritable usine à gaz qui ne bénéficie qu'à la direction...

L'accroissement des vitesses et des parcours a de fait augmenté « la productivité des ADC » au détriment de leur santé, de leurs conditions de vie et de travail sans assurer à tous, une juste contrepartie.

Le système actuel est un outil de gestion simpliste utilisé par une direction cynique organisant une concurrence entre ADC et instaurant un chantage à la charge de travail abject.

Pour SUD-Rail, ce système, sans cesse rafistolé, est complètement dépassé...

Mais il est surtout INJUSTE :

La différence de rémunération entre les ADC ne cesse de se creuser... en fonction des charges de travail sur lesquelles les ADC n'ont aucune maîtrise, pire les directions jouent au chantage à la charge entre les dépôts voire entre roulements.

A sa création en 1973 il était censé garantir un rapport maximum de 1 à 2 entre la plus basse et la plus haute des primes. Aujourd'hui ce rapport a explosé avec comme principale conséquence directe une guerre ouverte entre ADC de différents dépôts pour garder « leurs trains ».

A ce petit jeu malsain, seule la direction est gagnante puisque sur ce chantage au transfert de trains elle peut faire passer d'importants gains de productivité.

De plus, l'injustice est double puisque les ADC en subissent les conséquences non seulement au cours de leur carrière mais aussi à la retraite! (les Primes Traction impactent directement le calcul de nos retraites).

La fin d'année 2021 très conflictuelle avec ce sujet porté sur de nombreuses résidences ADC (TER, TN, TGV ...) ainsi que les plans de transports allégés dus à la situation sanitaire ont une nouvelle fois démontré que ce système est clairement obsolète.

**Ce système est bien trop lié aux variations de charges et
ce quelle que soit l'activité.**

**Pour SUD-Rail, ce mode de rémunération engendre aussi une situation
inacceptable de perte de salaire lorsqu'un ADC est en maladie ou inapte.**

Prime traction TT00009

AGENT TRACTION : PARIS EST

#1288

L.P. TRANSLIEN PE

DIRECTION DE LA TRACTION

FICHE DE PRIME DE TRACTION

MOIS :

NOM et PRÉNOM :

N° D'IDENTIFICATION :

TITRE STATUTAIRE :

...

Prime de présence horaire
Sur un mois, par mode de traction – taux repris dans la TT0010

Prime de présence de nuit
Sur un mois, par mode de traction – 3 taux en fonction de l'utilisation pendant la période 21H00-06H00

Prime de parcours
Sur un mois, par mode de traction en fonction des KM et de la catégorie statistique du train

Prime de parcours
Sur un mois, par mode de traction en fonction des KM et des déplacements

Prime forfaitaire manœuvre et travail manœuvre
Sur un mois, par mode de traction en fonction du temps de mise à disposition de l'EM noté sur le BS

Prime Agent Seul, TGV
Sur un mois, taux en fonction des trains réalisés

Prime accessoires, autres...
Sur un mois, en fonction de l'utilisation de l'agent (autre qu'à la route)

Conces
Sur un mois, en fonction des absences (CA, RM, RU...)

Autres absences
Sur un mois, DD, AY

PRIMES	ROUTE EN 1er		AUTRES
	ELECTRIQUE	THERMIQUE	
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 1er de 0h00 de la 1ère et jusqu'à la 5ème heure	19,95		
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 1er de 0h00 de la 5ème heure	19,95		
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 2ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 3ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 4ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 5ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 6ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 7ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 8ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 9ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 10ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 11ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 12ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 13ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 14ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 15ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 16ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 17ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 18ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 19ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 20ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 21ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 22ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 23ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 24ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 25ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 26ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 27ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 28ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 29ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 30ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 31ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 32ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 33ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 34ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 35ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 36ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 37ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 38ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 39ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 40ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 41ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 42ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 43ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 44ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 45ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 46ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 47ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 48ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 49ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 50ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 51ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 52ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 53ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 54ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 55ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 56ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 57ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 58ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 59ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 60ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 61ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 62ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 63ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 64ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 65ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 66ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 67ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 68ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 69ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 70ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 71ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 72ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 73ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 74ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 75ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 76ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 77ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 78ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 79ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 80ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 81ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 82ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 83ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 84ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 85ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 86ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 87ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 88ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 89ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 90ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 91ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 92ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 93ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 94ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 95ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 96ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 97ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 98ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 99ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 100ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 101ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 102ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 103ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 104ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 105ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 106ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 107ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 108ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 109ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 110ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 111ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 112ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 113ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 114ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 115ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 116ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 117ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 118ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 119ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 120ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 121ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 122ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 123ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 124ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 125ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 126ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 127ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 128ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 129ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 130ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 131ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 132ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 133ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 134ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 135ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 136ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 137ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 138ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 139ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 140ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 141ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 142ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 143ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 144ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 145ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 146ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 147ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 148ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 149ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 150ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 151ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 152ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 153ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 154ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 155ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 156ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 157ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 158ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 159ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 160ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 161ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 162ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 163ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 164ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 165ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 166ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 167ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 168ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 169ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 170ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 171ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 172ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 173ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 174ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 175ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 176ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 177ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 178ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 179ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 180ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 181ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 182ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 183ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 184ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 185ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 186ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 187ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 188ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 189ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 190ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 191ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 192ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 193ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 194ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 195ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 196ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 197ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 198ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 199ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 200ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 201ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 202ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 203ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 204ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 205ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 206ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 207ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 208ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 209ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 210ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 211ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 212ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 213ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 214ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 215ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 216ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 217ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 218ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 219ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 220ème de 0h00 de la 5ème heure			
PRIME DE PRESENCE HORAIRE 2			

SUD-Rail revendique :

La création d'une Prime de Base Garantie - PBG

- ⇒ Parce que les ADC passent le même examen ;
- ⇒ Parce qu'il n'y a pas de train plus difficile qu'un autre, mais simplement des spécificités différentes pour chaque type de train ;
- ⇒ Parce que les ADC ne sont pas maîtres des charges attribuées aux UP et que nous ne voulons plus que notre rémunération dépende directement des kilomètres, de la productivité, du type de trafic... ;
- ⇒ Parce que le système de prime doit garantir les aléas de la vie professionnelle.

SUD-Rail revendique donc une refonte complète du système de prime :

- Remplacement de la Prime Complémentaire et de la Prime de Parcours par la Prime de Base Garantie (PBG) forfaitaire mensuelle. Cette prime est calculée sur la base des kilomètres parcourus niveau national par l'ensemble des ADC.
- Cette prime doit être réévaluée en tenant compte de l'évolution des salaires et du reste de l'enveloppe primes.

Autres primes mensuelles

- Technicité T.G.V
- EAS
- Réglementations étrangères
- Réglementation RATP et signalisation urbaine (Tram-Train).
- Connaissance langue étrangère.
- Prime service facultatif
- Connaissances particulières (VU, Thermique, ligne à fortes pentes...)
-

Ces primes sont versées tous les mois quelle que soit l'utilisation.

Primes à la journée de service

- Présence Horaire : paiement dès la 1ère heure.
- Prime de présence de nuit : payées de 21 h à 7 h.
- EAS / Radio : une prime complète (avec prise en compte des particularités locales) dès la première minute, pour tous les types de circulation.
- Travail Dimanches et fêtes payé à 150% .
- Indemnité LN, circulation réseau RATP.
- Instructeur quelque soit la formation.
- Les primes "Présence nuit" et "Agent seul avec radio", "Dimanches et fêtes" doivent être compensées également en temps à hauteur de 150% au moyen du compteur RG

Indemnités transformées en primes

(Afin qu'elles soient comptabilisées pour le calcul de la retraite).

- Heures de nuit : payées de 21 h à 7 h.
- Heures de milieu de nuit payées de 0h à 5h.
- Heures de dimanches et fêtes : payées double pour toutes les heures y compris les heures de RHR.

Paieement au taux le plus élevé de toutes les indemnités. (La pénibilité est la même pour tous !)

Primes accessoires

- Transformation en une seule et unique prime forfaitaire, attribuée pour chaque journée de service autre que route et manœuvre (formation, VS, ...) et en cas d'absence rémunérée (congé, RF, RM , ...).

Allocations

- Paiement de l'allocation horaire de déplacement, sur le taux le plus élevé, dès la 1ère heure.
- Paiement de l'allocation horaire supplémentaire de 21h à 7h. Suppression de la notion de 70 km pour pénétration en territoire étranger.

Lors de la table ronde organisée par Voyages SNCF suite au conflit sur l'axe Atlantique, toutes les OS représentatives ont exprimé la nécessité d'une réforme du système de primes de traction. Voyages SNCF s'était alors engagé à en faire la demande lors des négociations salariales (NAO) où toutes les activités étaient réunies. Malheureusement nous avons eu comme seule réponse un refus...

SUD-Rail n'entend pas en rester là et souhaite construire une démarche la plus unitaire possible pour l'intérêt de tous les ADC et pour contraindre la direction à ouvrir des discussions sur la réforme du système de primes de traction.